Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 14

Artikel: Bellelay
Autor: Jecker
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247909

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 27 mars 1898 | N° 14 | Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS
DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

BELLELAY

Richard I. — Cet abbé, qui fut le troisième de Bellelay, gouverna son monastère de 1202 à 1237.

A ce moment nous sommes arrivés à la période la plus brillante du moyen-âge. L'Eglise qui a triomphé de l'égoïsme étroit des nations européennes comme de l'esprit dominateur et tyrannique des empereurs d'Allemagne, jouit de la plénitude de sa liberté et s'en sert pour soumettre simples individus, souverains et peuples à la loi de Jésus-Christ. Sur le siège de Saint-Pierre est assis le Pape Innocent III (1198-1216) qui succède à toute une série de pontifes presque toujours irréprochables dans leur conduite et distingués souvent par d'éminentes vertus, et qui unit lui-même aux dons les plus brillants de l'esprit une rare énergie et le tact le plus parfait ; grâce à la vigilance du Souverain-Pontife les sièges épiscopaux sont occupés presque partout par des prélats pieux et savants ; l'Allemagne elle-même où l'épiscopat servile et le clergé corrompu ont joué un si triste rôle sous le règne de l'empereur Henri IV et de son fils, a maintenant des évêques capables et pleins de zèle ; St-Louis montera tout à l'heure sur le trône de France qu'il fera resplendir de l'éclat de la sainteté, et tandis que les preux de l'occident continuent à opposer une barrière puissante aux envahissements de l'Islamisme, St-Dominique, St-François d'Assise et une pléiade d'autres saints donnent au monde le spectacle édifiant de leurs vertus ; de nouvelles universités viennent se grouper autour de leurs aînées de Salerne, de Bologne et de Paris dont la réputation s'accroît de jour en jour ; la théologie scolastique monte à son apogée ; la politique, la science et les arts se mettent avec empressement au service de la religion ; de magnifiques cathédrales se construisent élevant vers le ciel leurs voûtes altières et leurs flèches élancées, et toute la vie des peuples s'inspire de l'esprit chrétien. En même temps, la prospérité matérielle s'accroît ; le bien-être des citoyens s'augmente et se généralise ; l'agriculture progresse, partout se manifeste la plus grande ardeur pour le travail ; l'énergie humaine lutte contre la nature, les marais et des lacs d'une certaine étendue sont desséchés ; des étangs sont creusés jusqu'au sommet des montagnes pour recevoir les eaux des pluies trop abondantes, pour les empêcher de se précipiter dans les vallées en torrents dévastateurs, pour féconder les cultures en temps de sécheresse et pour mettre des moulins en mouvement. Les arbres séculaires des forêts continuent à tomber sous la hache des défricheurs et dans l'Allemagne méridionale on pousse quelquefois jusqu'à l'excès la passion du défrichement. C'est alors que se sont formés la plupart des pâturages qui couvrent les flancs de nos montagnes. Le travail de l'ouvrier est recherché et bien rétribué, le blé augmente de valeur et fournit au paysan une source abondante de revenus et dans bien des contrées, au milieu du treizième siècle, les terres ont un prix sept fois plus élevé que trois siècles auparavant.

Il y a sans doute des ombres au tableau du moyen-âge ; mais quand on l'examine avec impartialité et quand on l'étudie dans les monuments de l'histoire et non pas seulement dans les œuvres des romanciers, on admire et l'on s'arrête pénétré de respect. Et cette civilisation du moyen-âge succédant à la barbarie des siècles antérieurs, est l'œuvre de l'Eglise et des couvents.

En 1202, l'évêque de Bâle était Lüthold de Rötheln qui s'était joint à la cinquième croisade en 1200 et qui revint dans son diocèse en 1205. Mort en 1213, il fut remplacé par un de ses ses parents Walther de Rötheln, qui se fit élire par des moyens simoniaques et qui, pour ce fait, ne fut jamais reconnu par le St-Siège, et fut formellement destitué par le concile de Latran en 1215. Après 1215, le siège épiscopal de Bâle fut occupé par des prélats de mérite et de valeur, Henri II de Thoune (1215-1238) et après Lütold II d'Aarbourg (1238-1249) qui fut un évêque guerrier, par Berthold II, comte de Ferrette (1249-1262).

De son côté l'abbé Richard I de Bellelay se montra digne de ses deux prédécesseurs et de l'époque de foi où il vivait. Il gouverna son monastère avec prudence et sagesse. Sous sa paternelle administration, le nombre des religieux s'accrut au point que, bientôt après sa mort, Bellelay put songer à l'établissement d'un nouveau monastère.

En 1206, l'abbaye de Prémontrés de Belchamp, près de Montbéliard, céda à celle de Bellelay, pour s'acquitter d'une dette, une terre qu'elle possédait à Lepuix. [1])

Deux ans plus tard, en 1208, Bellelay rentra en possession de Grandgourt et de toutes ses dépendances, comme il a été dit plus haut.

C'est à l'abbé Richard que le pape Honorius III adresse, en date du 2 mai 1225 la bulle par laquelle il confirme les possessions et privilèges de Bellelay. C'est le quatrième acte de confirmation émané du St-Siège, en faveur de ce monastère, pendant l'espace de 90 ans. Ce document nous fait voir que depuis 1181 et le pape Lucius III, c'est-à-dire pendant la période de 44 ans, les biens de Bellelay ne se sont pas sensiblement augmentés. Dans les deux documents pontificaux, celui de Lucius III et celui d'Honorius III, les propriétés de Bellelay sont désignées à peu près dans le même ordre et dans les mêmes termes. En 1225, Bellelay possède

1) Trouillat, I, 442.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 9

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par Pierre SALES

Celui-ci, justement, la figure un peu plus calme, avec même un peu de contentement dans le regard, était en train d'examiner son fourniment, dont il venait d'achever l'astiquage à fond et qui était aussi reluisant, aussi net, aussi chic que s'il avait deviné que l'infatigable capitaine Chenu allait précisément passer une méticuleuse inspection des effets de tous les hommes. Oui, une inspection complète ! Les cavaliers du 6e chasseurs ne pouvaient en croire leurs yeux. Deux jours après la revue de Longchamps !

Il arriva brusquement sur Césaire.

— Il n'est pas fameux, votre ami !

Deux grosses larmes roulèrent sur les joues du pauvre diable ; il les essuya de ses doigts, et comme le capitaine Chenu commençait son inspection par lui, il se mit à trembler. Le garçon d'Etrépagny dit à voix basse :

— S'il y a du fourbi dans son affaire, pour sûr qu'il ne coupera pas à quinze jours de bloc.

Mais tout était d'un ordre parfait dans le fourniment de Césaire et ses bottes merveilleusement cirées et ses éperons brillants, à les croire neufs. Du reste, le capitaine et l'adjudant échangèrent un regard d'intelligence : évidemment, ça ne pouvait être lui !

Ils terminèrent leur inspection dans cette chambrée, puis passèrent dans la suivante, puis dans toutes celles qui relevaient de leur juridiction. Il ne trouvèrent pas un seul éperon dont la molette ne fut en parfait état. Le nez du capitaine Chenu s'allongeait ; et, à la dernière chambrée, il mangeait les deux côtés de sa moustache.

Il alla « référer de la chose » aux autorités supérieures, et l'ordre fut donné de procéder immédiatement à la même inspection dans les autres escadrons et chez les artilleurs et chez les dragons et chez les cuirassiers. Les hommes n'y comprenaient rien.

— Tonnerre de... tonnerre ! hurla le capitaine Chenu toute la soirée et toute la nuit.

Il n'en avait pas dîné ; il faut dire aussi qu'il éprouvait quelque embarras à reparaître au mess, après ses belles déclarations du matin. Et, quand il s'y montra le lendemain, il s'était fait une contenance et avait arrangé son explication : il « tenait le coupable » mais ne le tenait encore que moralement ; et il était sur la piste des preuves matérielles. La vérité est qu'il ne comptait plus que sur les dénonciations qu'il espérait arracher à Dubreuil, dès que le Dr Derbois lui permettrait de l'interroger. Et il se rendit à l'hôpital du Gros-Caillou afin de s'informer.